

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

FONDS DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

- **Justificatifs de ressources pour l'ensemble des personnes vivants au foyer :**

- Bulletin de salaire du dernier mois
- Attestation de paiement ASSEDIC
- Attestation de pension(s), retraite(s), rentes
- Indemnités journalières
- Revenus mobiliers

- **Justificatifs de charges :**

- Eau
- EDF
- Téléphone
- Assurance auto

- Dernière taxe d'habitation

- Copie de l'**attestation** des droits de sécurité sociale en cours de validité

- Copie de l'**attestation** des droits de mutuelle avec échéancier

- Accord de prise en charge sécurité sociale (fauteuil roulant) ou autre organisme

- Accord de toutes les aides déjà versées (CCAS, mutuelle, caisse de retraite, assurance, comité d'entreprise, ANAH, AGEFIPH, FIPH, bailleur...).